



À KAUFFMANN, FEUILLADE, GRENIER, CHERY, SELLIER-RICHEZ, Dr, JM, le, BOUCHERIT, ▾

Bonjour Monsieur Reymondon,

pour qu'un entretien soit intéressant et constructif, il faut être deux et côté DDTM, nous nous félicitons également de la richesse des échanges avec vous et les trois membres de VIVA présents. Soyez en remerciés.

S'agissant du compte-rendu que vous m'avez transmis, je souhaite apporter les commentaires suivants :

- ancrage dans le temps long de la réflexion sur la Basse-Vallée de l'Argens

Vous avez posé en début de réunion la question de l'inscription de ce territoire en OIN. Je vous ai répondu qu'il s'agissait là d'un outil et qu'il était prématuré de privilégier une formule qui par ailleurs ne manquera pas de soulever de légitimes questions. J'en citerai deux :

- prise en main de l'urbanisme opérationnel par l'Etat : l'État a montré son rôle moteur dans le cadre de l'atelier national et dans les suites qu'il compte lui donner (très forte implication de la DDTM, mais aussi de la DREAL et des opérateurs comme l'EPF PACA, le Conservatoire du littoral, la SAFER PACA). Pour autant la réussite du projet ne peut reposer que sur l'État. Il s'agit d'un projet multi partenarial. Le Conseil Général s'inscrit dans cette logique (sur le volet foncier notamment), les collectivités locales ont marqué leur adhésion, il faut consolider et aller beaucoup plus loin avec le milieu économique (filières professionnelles agricole et touristique en particulier) et plus généralement avec la société civile (associations, grand public).

- finalité très différente du projet de territoire au regard des quelques OIN validées à ce jour en France qui ressortent plus souvent du grand projet de zones d'activités (souvent industrielles) ce qui dans la communication avec les acteurs pourrait être contre-performant.

Comme nous en avons largement discuté, la piste à développer nous semble être le concept de parc agricole et nous nous réjouissons de vos retours positifs sur cette idée.

- travaux à conduire

le distinguo a été fait entre "travaux d'urgence" qui relèvent de l'entretien courant des cours d'eau et peuvent, après validation par la DDTM être dispensés d'autorisation au titre de la loi sur l'eau et les "travaux prioritaires" (ou qui apparaissent comme tels à tel ou tel acteur) qui doivent impérativement faire l'objet d'études plus poussées et remplir aux obligations de la loi sur l'eau (digues, modification de la morphologie des cours d'eau, etc.).

- rôle de VIVA

comme indiqué ci-dessus, le projet ambitieux qui est en train de voir le jour nécessitera la mobilisation de nombreux maîtres d'ouvrages et partenaires. Il n'appartient pas à la DDTM de décider du rôle que chacun d'entre eux voudra bien accorder à votre association ni, non plus, de modifier le formalisme en matière de consultation et d'association pour les différentes procédures qui devront être menées (SCOT, PAPI, AFAF, etc.). Pour ce qui nous concerne nous souhaitons simplement que se maintienne l'échange constructif qui a prévalu jusqu'ici.

Bien à vous



Vivre installés au Val d'Argens

« se regrouper pour agir et avancer »

Association loi 1901 pour le soutien des sinistrés des inondations de la Basse Vallée de l'Argens (Var)
Lutte contre les inondations, leurs causes et leurs effets

Retranscription du texte du courriel de la page précédente :

Courriel envoyé par Monsieur Jean-Michel Maurin, Directeur de la DDTM du Var,
à l'association VIVA ainsi qu'à d'autres personnes de la préfecture du Var

Le 17 février 2015

Bonjour Monsieur Reymondon,

Pour qu'un entretien soit intéressant et constructif, il faut être deux et côté DDTM, nous nous félicitons également de la richesse des échanges avec vous et les trois membres de VIVA présents. Soyez en remerciés. S'agissant du compte-rendu que vous m'avez transmis, je souhaite apporter les commentaires suivants :

- Ancrage dans le temps long de la réflexion sur la Basse-Vallée de l'Argens

Vous avez posé en début de réunion la question de l'inscription de ce territoire en OIN. Je vous ai répondu qu'il s'agissait là d'un outil et qu'il était prématuré de privilégier une formule qui par ailleurs ne manquera pas de soulever de légitimes questions. J'en citerai deux :

- prise en main de l'urbanisme opérationnel par l'État : l'État a montré son rôle moteur dans le cadre de l'atelier national et dans les suites qu'il compte lui donner (très forte implication de la DDTM, mais aussi de la DREAL et des opérateurs comme l'EPF PACA, le Conservatoire du littoral, la SAFER PACA). Pour autant la réussite du projet ne peut reposer que sur l'État. Il s'agit d'un projet multi partenarial. Le Conseil Général s'inscrit dans cette logique (sur le volet foncier notamment), les collectivités locales ont marqué leur adhésion, il faut consolider et aller beaucoup plus loin avec le milieu économique (filières professionnelles agricole et touristique en particulier) et plus généralement avec la société civile (associations, grand public).
- finalité très différente du projet de territoire au regard des quelques OIN validées à ce jour en France qui ressortent plus souvent du grand projet de zones d'activités (souvent industrielles) ce qui dans la communication avec les acteurs pourrait être contre-performant.

Comme nous en avons largement discuté, la piste à développer nous semble être le concept de parc agricole et nous nous réjouissons de vos retours positifs sur cette idée.

- Travaux à conduire

Le distinguo a été fait entre "travaux d'urgence" qui relèvent de l'entretien courant des cours d'eau et peuvent, après validation par la DDTM être dispensés d'autorisation au titre de la loi sur l'eau et les "travaux prioritaires" (ou qui apparaissent comme tels à tel ou tel acteur) qui doivent impérativement faire l'objet d'études plus poussées et remplir aux obligations de la loi sur l'eau (digues, modification de la morphologie des cours d'eau, etc.).

- Rôle de VIVA

Comme indiqué ci-dessus, le projet ambitieux qui est en train de voir le jour nécessitera la mobilisation de nombreux maîtres d'ouvrages et partenaires. Il n'appartient pas à la DDTM de décider du rôle que chacun d'entre eux voudra bien accorder à votre association ni, non plus, de modifier le formalisme en matière de consultation et d'association pour les différentes procédures qui devront être menées (SCOT, PAPI, AFAF, etc.). Pour ce qui nous concerne nous souhaitons simplement que se maintienne l'échange constructif qui a prévalu jusqu'ici.

Bien à vous

Défense et entraide des habitants, cultivateurs, entrepreneurs et établissements sinistrés du Val d'Argens